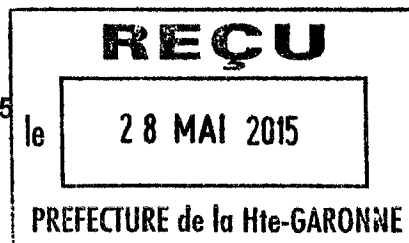


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 27 Mai 2015



18 - COMMUNICATION

18.2 - Partenariat et convention entre Tisséo-SMTC et l'Amicale des Personnels de la Police Nationale de la Haute Garonne (APPN31)

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Monsieur le Président expose que dans le cadre des actions de l'Amicale du Personnel de la Police Nationale de la Haute Garonne et plus particulièrement dans le cadre de l'organisation et le déroulement du Prix littéraire baptisé « Prix de l'Embouchure » qui sera remis en octobre 2015, il a été envisagé d'établir un partenariat entre l'APPN31 et Tisséo-SMTC.

Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie.

Aussi, Tisséo-SMTC s'engage à assurer le versement d'une participation financière d'un montant de 1000 € (Mille euros).

En contrepartie, l'APPN31 s'engage à faire figurer le logo de Tisséo sur les documents de communication liés à la manifestation.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

*
* *

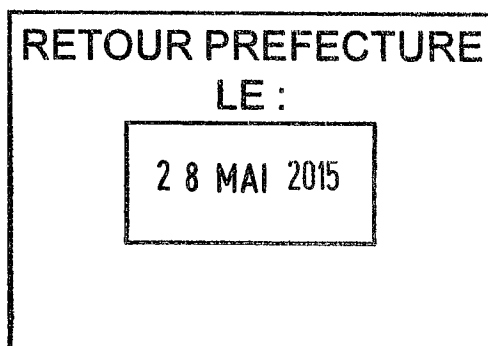
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'APPN31.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense sera inscrite au chapitre 65 du budget de Tisséo-SMTC.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



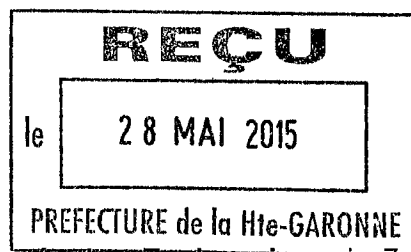
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES

CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS



ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, sis 7 Esplanade Compans Caffarelli, B.P. 11120, 31011 TOULOUSE Cedex 6, et représenté par son Président, M. Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération n° D.2015.05.27.18.2 du 27 mai 2015,

Ci-après désigné par les termes « TISSEO-SMTC »,

ET

L'Amicale des Personnels de la Police Nationale de la Haute Garonne (APPN31), sis 23 boulevard de l'embouchure 31000 Toulouse et représentée par son Président dûment habilité aux fins des présentes

Ci-après désignée par les termes « Amicale des Personnels de la Police Nationale de la Haute Garonne (APPN31) »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre des actions de l'Amicale du Personnel de la Police Nationale de la Haute Garonne et plus particulièrement dans le cadre de l'organisation et le déroulement du Prix littéraire baptisé « Prix de l'Embouchure » qui sera remis en octobre 2015, il a été envisagé d'établir un partenariat entre l'APPN31 et Tisséo-SMTC.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo-SMTC et de l'Amicale des Personnels de la Police Nationale de la Haute Garonne (APPN31) dans le cadre des actions organisées par cette dernière lors du « Prix de l'Embouchure ».

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

1- Engagements de Tisséo-SMTC

Tisséo-SMTC s'engage à assurer le versement d'une participation financière d'un montant de 1000 € (mille euros).

2 - Engagements de l'Amicale des Personnels de la Police Nationale de la Haute Garonne (APPN31)

L'APPN31 s'engage à faire figurer le logo de Tisséo-SMTC sur l'ensemble des documents de communication liés à la manifestation.

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention prend effet à compter de la signature par la dernière partie. Elle prendra fin le 1^{er} novembre 2015 sauf cas de résiliation prévu à l'article 6.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Tisséo-SMTC versera une participation financière d'un montant de 1000 € (mille euros).

L'Amicale des Personnels de la Police Nationale de la Haute Garonne (APPN31) s'engage à effectuer une demande de versement mentionnant le montant et le numéro de délibération auprès de Tisséo-SMTC.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Cette convention serait annulée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect d'une ou de l'autre des obligations ou en cas d'annulation de la manifestation.

La présente convention pourra également être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des parties ou à tout moment dès lors que l'ensemble des parties en sont d'accord, sans indemnités de part et d'autre moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 : LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en trois exemplaires originaux, le

Pour Tisséo-SMTC
Le Président,

Pour l'APPN31
Le Président,

Jean-Michel LATTES